

j'apprends qu'elle vous avoit été pleinement faite par une opération vigoureuse du gouvernement, avant que j'ai eu la pensée de vous en parler. Je trouve dans le n<sup>o</sup>. 57 du *Journal de Bruxelles* qu'on vient de me montrer, une déclaration donnée le lundi 3 Mars qui suppose autant de vigilance & de justice que de fermeté dans l'administration. En cas que vous n'en ayez pas connoissance, je vous la transcris ici.

„ On a distribué avec le n<sup>o</sup>. 55 du Journal de Bruxelles, une feuille portant ce titre : *Supplément au Journal de Bruxelles, ou réponse au Journal historique & littéraire de Maastricht du 15 Novembre 1793, avec approbation de M. Goyers, censeur des livres.* Nous déclarons, comme imprimeur & rédacteur du Journal de Bruxelles, que ce *supplément* est absolument étranger à notre Journal, que jamais nous n'avons voulu y insérer l'article qui forme ce supplément, & que remplis de respect pour la matière qu'il traite, nous nous sommes fait une loi, & nous nous ferons toujours un devoir de nous renfermer dans le cercle que nous nous sommes tracé, & que jamais nous ne nous permettrons aucun travail sur les matières théologiques. — Nous déclarons en outre, que ce *supplément* n'étant pas muni de l'approbation de M. le procureur-général sans laquelle il ne pouvoit paroître, & qui même en a sur-le-champ supprimé la distribution, nous prions tous ceux de nos souscripteurs à qui il a été donné de nous le renvoyer pour être également supprimé. En foi de quoi nous signons la présente déclaration publique à Bruxelles, ce 3 Mars 1794. Les imprimeur & rédacteur du Journal de Bruxelles. „

„ Cependant, quelque raisonnable & satisfaisante que soit cette déclaration, je serois presque tenté de concevoir quelque doute sur l'approbation de M. Goyers, dont il y est fait mention, & qui effectivement se trouve à la fin du Pamphlet,